

Conditions Générales de Vente

Modalités de réservation

Pour effectuer une réservation, il est demandé :

- pour un emplacement de camping* : 46 € (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC).
- pour la location d'un hébergement : un acompte de 25% du séjour.

* Dès lors que la durée du séjour est inférieure à 3 nuits, l'acompte sera de 30% du montant du séjour.

La réservation n'est définitive qu'à réception de l'acompte. Lors de la réception de votre demande de réservation, un accusé de réception vous sera envoyé, afin de vous informer de son acceptation ou de son refus.

Règlement du solde

Le solde de la réservation devra être réglé à l'arrivée.

Conditions d'annulation

L'annulation d'une réservation doit être confirmée par écrit (e-mail, fax, lettre).

Le versement d'un acompte engage le réservataire à effectuer le séjour.

Tout acompte versé ne peut être réclamé en cas d'annulation.

Néanmoins, pour tenir compte des aléas que les campeurs peuvent rencontrer, le camping s'engage à rembourser tout ou partie de l'acompte dans les conditions suivantes : Si votre annulation est reçue:

- jusqu'à 2 mois avant la date d'arrivée prévue dans le camping : il vous est remboursé la totalité de l'acompte ;
- En deçà, et en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé : aucun remboursement
- Votre emplacement ou location sera conservé(e) à votre disposition jusqu'à midi le lendemain de la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de votre part, le camping pourra en disposer de plein droit. *Pensez à téléphoner.*

Séjour

Les locations débutent le samedi à partir de 16h pour prendre fin le samedi avant 10h.

Le forfait de la location comprend : l'hébergement entièrement équipé base 7 nuits, l'emplacement d'un seul véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, d'animations et de loisirs, piscine, l'électricité, le gaz et l'eau.

Le linge de maison et le ménage reste à votre charge.

Pour les emplacements, les départs et les arrivées sont acceptés tous les jours.

Toute personne venant vous rendre visite doit être déclarée à l'accueil et doit s'acquitter du tarif en vigueur. Dans les locations, le nombre de personnes prévues au contrat doit être respecté. Sans notre accord, aucune personne ne doit se rajouter à la location.